

## Le mot de Madame le Maire

Fin mars, le conseil municipal a voté le budget 2016 dans un contexte financier mis à mal par le désengagement de l'état. Depuis 2014, les dotations de l'état ne cessent de diminuer.

La baisse cumulée est de 56 776 € pour la commune et ce n'est pas fini. De plus cette année, l'intercommunalité des Herbiers, pour équilibrer son budget, doit corriger l'attribution de compensation de la valeur du FPIC communal. Nous recevrons 12 800 € en moins de la communauté de communes. Le FPIC (fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités dites "aisées" pour les reverser à des intercommunalités « moins favorisées ». Il est très difficile de connaître la teneur du calcul, mais celui-ci nous paraît très injuste. (600 000 € en 2015, 776 000 € en 2016, 1 000 000 € en 2017 ?) Notons quand même que le fond de concours de 200 000 € attribué par la communauté de communes du pays des Herbiers à chaque commune pendant le mandat reste de mise, nous allons pouvoir l'utiliser pour financer une partie du restaurant scolaire. Il faudra être très vigilant et raisonnable pour entretenir notre patrimoine et réaliser les structures indispensables à l'augmentation de notre population. Cette préoccupation, qui est nôtre, est constante afin d'assurer le développement et offrir les meilleurs services municipaux à des coûts correspondants à la capacité de payer des vendrennais.

*« Il y a deux façons de gérer les difficultés ; les modifier ou s'adapter à elles. »*

*Phyllis Bottome*

Roselyne PHLIPART



Avant de mettre en page ce bulletin communal, il me faut bien évidemment évoquer la triste journée du samedi 28 mai qui a vu s'abattre sur Vendrennes un violent orage. Particuliers, entreprises et agriculteurs ont subi de gros dégâts. A l'heure où j'écris ces mots, nous en sommes aux premiers bilans. Je veux saluer le travail des pompiers, je veux saluer également la très grande solidarité entre les vendrennais, remercier tous ceux qui ont arrêté leurs activités ou leurs loisirs pour venir en aide aux sinistrés, que ce soit le jour du sinistre ou les jours qui ont suivi. Notre ruralité a permis de garder un lien social fort et d'être unis et solidaires dans la difficulté, merci à tous.

**Organisation des différentes administrations**

**Député**  
48 communes  
130 000 habitants  
Vote par suffrage universel :  
Véronique BESSE

**Canton de Montaigu**  
17 communes  
44500 habitants  
Conseillers départementaux :  
Wilfried Montassier  
Isabelle Rivière

**VENDRENNES**

**Communauté des Communes des Herbiers**  
29 000 habitants  
8 communes  
- Les Herbiers,  
- Mouchamps,  
- Les Épesses,  
- Beaurepaire,  
- St Mars la Réorthe,  
- St Paul en parets,  
Mesnard la Barotière,  
Vendrennes

**Sénateur**  
Élections par certains conseillers municipaux (grands électeurs) : 5 pour Vendrennes  
Bruno RETAILLEAU

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES**

**Conseil communautaire**  
37 membres  
Élection du Président et des Vice présidents  
**Pour Vendrennes**  
Vice président : Claude ROUSSEAU (Habitat)  
Conseiller communautaire : Roselyne PHLIPART

Élections par les habitants des 8 communes

Propose

**Bureau communautaire**  
Présidente : Véronique BESSE  
Vice présidents :  
Maires des 7 communes (Claude ROUSSEAU pour Vendrennes, Roselyne PHLIPART présente en tant que Maire pour information) + Roger BRIAND, 1<sup>er</sup> adjoint des Herbiers  
Il prépare les décisions pour le conseil communautaire et accorde la réalisation des actions

Propose

**Services agents**  
Mise en oeuvre des actions votées

Élection

Les commissions suggèrent des actions et des projets  
Membres des commissions :  
Les conseillers municipaux

Propose

Propose

## Fonctionnement de la Communauté des Communes

Les communes se regroupent au sein de structures intercommunales administrées par des conseillers communautaires élus lors des élections municipales. Elles transfèrent certaines de leurs compétences à ces structures.

### COMPÉTENCES ACQUISES

#### Environnement

Déchets - redevance incitative

#### Économie

Zones économiques

#### Logement

Aides à l'habitat

#### Cimetières

Gestion

#### Sport

Piscine - dojo - stade d'athlétisme - Rugby

#### Bibliothèque

Gestion

#### SPANC

Assainissement individuel

#### Social

Gens du voyage - CLIC - RAM

#### Voirie

Voiries reliant les communes de la Communauté des Communes

#### Urbanisme

Instructions des demandes

#### Matériel en commun

Nacelle - minipelle

#### Groupement d'achats

Téléphonie - Produits d'entretien - Signalisation

### COMPÉTENCES À VENIR

#### Informatique

#### Marché publics

#### Ressources humaines

#### Services juridiques

#### Archives

#### CIAS (Centre Intercommunal d'Action Social)

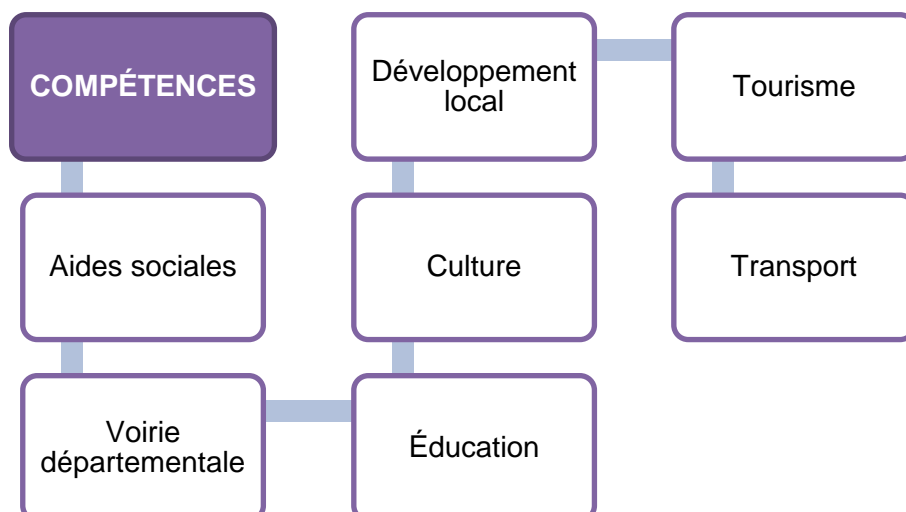
#### PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

#### Assainissement



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS DES HERBIERS

## Fonctionnement du département - Canton



## Analyse des baisses de dotations de l'État

	2013	2014	2015	2016
DGF (Dotation Générale de Fonctionnement)	198 332	195 458	180 662	164 451
Dotation solidarité rurale	39 083	40 962	51 461	59 744
Dotation nationale de péréquation	37 423	28 387	32 643	29 572
Compensation exonération TF	8 119	7 572	6 491	5 838
Compensation exonération TH	20 040	21 226	23 271	16 886
Attribution compensation COM/COM*	74 984	74 984	74 142	61 285
	<b>377 981</b>	<b>368 589</b>	<b>368 670</b>	<b>337 776</b>

\*Taxe professionnelle qui à l'origine restait à la commune et qui maintenant revient à la Communauté des Communes qui la redistribue sous forme d'attribution de compensation.

Par souci de transparence et d'information, beaucoup de chiffres ce mois-ci, avec des appellations parfois rébarbatives, dans ce numéro du Vent Draine très technique.

Afin de limiter les sollicitations auprès des employés de la Mairie, nous apportons des réponses aux questions que se sont posées nos 2 collègues du conseil (ces chiffres sont normalement connus par chaque membre du conseil qui intervient à leur création et à leur présentation lors du vote).

Le montant de l'encours de la dette de Vendrennes aura été, en 2015, de 550 € par habitant, ce qui nous positionne dans la moyenne basse des communes de notre taille. La capacité d'autofinancement, qui, comme souligné, doit être en général positive, aura été pour 2014 de + 167 000 € et de + 191 900 € en 2015.

Christian MAZO

## Ce qu'il faut retenir du Conseil municipal

Vous trouverez ci-dessous un résumé succinct des différents comptes rendus qui ne comprennent que les événements qui nous ont paru essentiels.

Toutes les décisions du Conseil Municipal font l'objet d'un affichage au tableau de la Mairie.

Le Conseil Municipal est ouvert à tous, sans droit d'intervention.

L'ordre du jour et l'intégralité du compte-rendu du Conseil Municipal sont diffusés, également, sur le site internet de la commune : [www.vendrennes.com](http://www.vendrennes.com)

### Séance du 29 mars 2016

#### **Vote des taux d'imposition 2016**

Compte-tenu des baisses des dotations de l'Etat (- 56 000 € de Dotation Globale de fonctionnement entre 2013 et 2017) et de la baisse de l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes (-12 857 €), et afin de préserver une capacité d'investissement, il est nécessaire d'augmenter les taux de manière linéaire afin d'éviter une trop forte augmentation dans les années futures.

Par conséquent, après avoir étudié plusieurs hypothèses d'augmentation, une hausse de 3% a été votée. Les taux applicables en 2016 sont donc les suivants :

	<b>Taux 2015</b>	<b>Taux 2016</b>
Taxe d'habitation	25.04 %	25.79 %
Taxe foncier bâti	15.53%	16.00%
Taxe foncier non bâti	40.86%	42.09%

#### **Ecole Marie GODET – Montant du forfait communal 2016**

Dans le cadre de la convention entre l'OGEC de Vendrennes et la commune, chaque année une somme est versée par la commune permettant de subvenir, en partie, aux frais de fonctionnement de l'école. Le nombre d'enfants pour l'année 2016 est de 220. La somme de 535 € par enfant est attribuée cette année à l'école soit un total de 117 700 €.

#### **Subvention à Familles Rurales pour le centre périscolaire**

En 2015, une subvention de 30 000 € a été versée par la commune afin d'aider Familles Rurales à financer les frais de fonctionnement du centre périscolaire. La somme de 5 800 € a été reversée à la commune par la CAF, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

Pour l'année 2016, Familles Rurales sollicite une participation financière de la commune à hauteur de 44 000 € afin d'équilibrer leurs comptes.

A l'unanimité des membres présents par un vote à mains levées, il a été décidé de maintenir la subvention communale à 30 000 €. Un point sur la subvention attribuée sera fait en fin d'année

#### **Vote des budgets 2016**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Commune	1 271 775,99 €	1 415 777,37 €
Assainissement	106 500,00 €	624 714,52 €
Lotissements	681 765,99 €	435 790,00 €
Lotissement L'Hommeau 2	75 951,02 €	77 374,51 €
Lotissement Les Musiciens	528 421,00 €	756 952,22 €
Zone d'activités	84 372,66 €	144 499,40 €
Atelier Relais	5 263,06 €	44 422,32 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 754 049,72 €</b>	<b>3 499 530,34 €</b>

### **Indemnité des élus**

En application de l'article 3 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les indemnités de fonction du maire sont fixées à titre automatique au taux plafond, sans délibération du conseil municipal. Toutefois, à la demande du maire et par délibération, celui-ci peut demander à bénéficier d'une indemnité à un taux inférieur.

Madame Le Maire souhaitant continuer à se voir appliquer le taux décidé en début de mandat de 38.70% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015 (au lieu des 43% possible). la demande a été validée à l'unanimité.

### **Restaurant scolaire – Choix de l'architecte**

Après consultation, le cabinet A PROPOS de St Léger sous Cholet a été retenu en tant que maître d'œuvre pour la construction du restaurant scolaire. Les honoraires se montent à 69 400 € HT

### **Diagnostic église – Choix de l'architecte**

L'église est en mauvais état (fissures, humidité, toiture, charpente...) et continue à se dégrader. Des architectes du patrimoine ont été contactés pour la réalisation d'un diagnostic permettant ensuite de mettre des priorités dans les travaux à réaliser. Le cabinet de Mme Patricia JAUNET d'Aizenay a été retenu pour un coût de 20 977.20 € HT. Cette étude fera l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental

## **Séance du 26 avril 2016**

### **Restaurant scolaire – Choix des bureaux d'études pour le contrôle technique et la mission coordination sécurité**

Suite à la consultation qui a eu lieu courant avril, les bureaux suivants ont été retenus :

- SOCOTEC pour la mission "contrôle technique" pour un montant de 4 550 € HT
- VERITAS pour la mission "SPS" pour un montant de 2 479 € HT

### **Assainissement la Guierche/la Girarderie – Echancier pour le règlement de la participation à l'assainissement collectif.**

Suite aux travaux d'assainissement dans les villages de la Guierche et de la Girarderie, les riverains auront la possibilité de régler la participation à l'assainissement collectif en 3 fois, comme les frais de branchement

## **Séance du 24 mai 2016**

### **Tirage au sort des jurés d'assises 2017**

En application de l'arrêté préfectoral du 14 avril 2016, le maire de la commune doit, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, procéder publiquement au tirage au sort à partir de la liste électorale, d'un nombre de noms triple de celui des jurés. Dans le cas présent, 3 noms. Les trois personnes suivantes ont donc été tirées au sort. Elles sont susceptibles d'être juré d'assises en 2017.

- Mr. Eric COUTANT - Mr. Alain AMIAUD - Mr. Fabrice GODET

### **Restaurant scolaire – Validation du projet**

Le dossier de consultation des entreprises a été validé, faisant apparaître un estimatif prévisionnel à 791 500 € HT. Une subvention de l'Etat (DETR) à hauteur de 40% des travaux a été accordée ainsi qu'un fonds de concours de 200 000 € par la Communauté de Communes.

Le permis de construire sera déposé début juin.

## Gros travaux terminés

- ✿ Assainissement de la Guierche
- ✿ Nettoyage de la façade du Périscolaire pour nouvelle peinture et peinture
- ✿ Elargissement du chemin le long de l'école privée Marie Godet pour travaux
- ✿ Créations d'arrêts de cars Place Jean Yole pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR)
- ✿ Aménagement des abords des vestiaires des terrains de foot
- ✿ Plantations place Jean-Yole et Mairie

## Travaux en cours

- ✿ Abri bus au Bel Endroit
- ✿ Accompagnement analyse assainissement du Boisselin
- ✿ Aménagement de la Place des Alizés
- ✿ Réaménagement des cimetières /Columbarium
- ✿ Création de WC PMR dans la salle Vendrina
- ✿ Pose d'un claustra anti-bruit au foyer des jeunes
- ✿ Lotissement des Musiciens
- ✿ Réaménagement de la prairie du Benêt
- ✿ Diagnostic de l'église
- ✿ Nouveau restaurant scolaire
- ✿ Vente de bâtiments communaux (ancienne mairie et maison des Brosses)

## Projets

- ✿ Mises aux normes des bâtiments communaux en accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite)
- ✿ Réhabilitation des réseaux dans le bourg
- ✿ Projet de plantations dans le cadre de l'opération « 1 enfant / 1 arbre »
- ✿ Aménagement du local WC pour mise aux normes PMR

## Le marché des producteurs

Après une première expérience réussie l'année dernière, nous avons projeté de renouveler l'opération en semi-nocturne fin août en l'associant à un ou plusieurs événements impliquant la COM/COM, le Comité des fêtes et les Associations. Le côté fédérateur présentait un intérêt pour toute la commune. N'ayant pu obtenir dans les délais l'adhésion de l'ensemble des parties, ce qui mettait en péril l'opération, nous avons préféré renoncer pour cette année. Merci aux associations qui s'étaient impliquées dès le départ du projet et à l'année prochaine pour un nouvel essai.

Chrystelle ARNAUD, Conseillère

## Conseil Municipal des Enfants

L'année s'achève bientôt pour les jeunes conseillers. Elle a été riche en projets et réalisations. Après avoir décoré la rue de l'Hommeau pour Noël, ils ont créé des panneaux de signalisation (en cours de fabrication) pour alerter les automobilistes sur la sécurité des piétons. Début juin, avec pour objectif la collecte de fonds, était servi un repas « Bol de riz » au restaurant scolaire. L'argent ainsi collecté (308 €) sera remis par les jeunes conseillers à l'association "O ma vie" dont les responsables avaient préalablement rencontré le CME pour expliquer leur rôle auprès des enfants malades. Comme l'année dernière, ils ont souhaité reconduire l'action Trivalis. En collaboration avec l'école Marie Godet et par petit groupe, ils ont parcouru des quartiers de Vendrennes pour collecter les déchets sur les abords de routes.

Marvse TOURNIER. Conseillère

# Info mairie



## HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE

**Modificatif semaines 28 – 29 – 30**  
**Soit du 11 au 30 juillet 2016**

→ du lundi au vendredi ⇒ de 9h00 à 12h00

→ **Fermeture les samedis**

**9 – 16 – 23 – 30 juillet 2016**

**En cas d'urgence, prévenir**  
**Mme Le Maire au 06.10.04.71.41**

## DÉCHETTERIE DE VENDRENNES

→ Les lundi, vendredi et samedi

⇒ de 9h00 à 12h00

## HORAIRES D'OUVERTURE AGENCE POSTALE

**Modificatif semaine 25**

En raison de la programmation d'une formation du personnel par les services de la poste, l'agence postale sera ouverte uniquement de 15h00 à 16h15 **le jeudi 23 juin 2016 (fermeture le matin).**

**Modificatif semaines 32 – 33 – 34**  
**Soit du 8 au 27 août 2016**

→ du lundi au vendredi

⇒ de 15h00 à 16h30

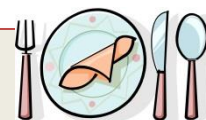
→ **Sauf le vendredi 26 août 2016**

⇒ de 9h00 à 10h30

→ **Fermeture les samedis**

**13 – 20 – 27 août 2016**

## INSCRIPTIONS RESTAURANT SCOLAIRE



Les inscriptions au restaurant scolaire municipal pour l'année scolaire 2016/2017 se font en mairie dès à présent. Vous devez vous présenter en mairie aux horaires d'ouverture ou faire votre demande par mail : [accueil.mairie.vendrennes@orange.fr](mailto:accueil.mairie.vendrennes@orange.fr). Les nouveaux tarifs seront publiés sur le compte-rendu du conseil municipal du mois de juillet via le site de la commune.



## INSCRIPTIONS TRANSPORT SCOLAIRE – CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Département de la Vendée a en charge l'organisation des transports scolaires sur l'ensemble du territoire. A Vendrennes, les services de transport proposés aux familles sont gérés directement par le Département. Celui-ci souhaitant poursuivre ses efforts de dématérialisation des inscriptions, afin d'en limiter l'impact environnemental, les familles sont invitées à renouveler leur inscription en ligne sur : [www.transports.vendee.fr](http://www.transports.vendee.fr)

A défaut de pouvoir utiliser internet, les familles peuvent, sur demande par téléphone au 02.51.34.46.66, recevoir un exemplaire du dossier d'inscription par voie postale à renvoyer au Département.

La clôture des inscriptions est fixée au dimanche 19 juin 2016 (pour les élèves dont l'orientation est connue). Au-delà de cette date, une pénalité de 15 euros sera appliquée, sauf pour les élèves en attente d'affectation qui devront joindre un justificatif.

Pour la rentrée 2016, le Département souhaite par ailleurs offrir des services supplémentaires à ses usagers par la mise en place d'alerte SMS (retard, incident...) et par l'envoi de mails d'information à destination des familles au cours de l'année. Ces nouveaux dispositifs visent à augmenter encore un peu plus la qualité des services de transports scolaires.



## LES DÉCHETTERIES DU PAYS DES HERBIERS



### Comment entrer ?

La déchetterie est ouverte à tous les habitants du pays des Herbiers.

Une barrière automatique, installée à l'entrée, s'ouvre sur présentation de la Tri carte

### Où puis-je obtenir la Tri Carte ?

Je retire, gratuitement, ma Tri Carte à la Communauté de communes ou à la Mairie de mon lieu de domicile (fournir un justificatif de domicile). Avec ma Tri Carte, je peux :

– déposer mes déchets dans les conteneurs d'ordures ménagères qui se trouvent sur les 8 communes du Pays des Herbiers

– accéder à toutes les déchetteries du territoire : ma Tri Carte est créditée de 12 passages par an.

Elle se recharge automatiquement chaque 1<sup>er</sup> janvier, si je souhaite obtenir plus de passages ?

Une fois mes 12 passages par an effectués, je peux quand même déposer mes déchets en déchetterie mais chaque passage sera facturé sur ma facture de redevance incitative. Je dépose 1 m<sup>3</sup> maximum par passage.

### J'ai perdu ma Tri Carte ?

J'achète une nouvelle carte à la Communauté de Communes (5€)

### Les déchets acceptés

Les déchetteries sont des espaces aménagés, clos et gardiennés, qui permettent de déposer les déchets encombrants ou dangereux, en étant assuré qu'ils seront recyclés, valorisés ou traités dans les meilleures conditions.

Vous pouvez y déposer :

les objets valorisables (parapluie, siège auto...)

le verre

les plastiques rigides

le polystyrène

les végétaux (interdiction de brûler ou incinérer)

**ATTENTION les gros cartons d'emballage (type électroménager ou meubles) ne doivent pas être mis dans les sacs jaunes mais amenés à la déchetterie !**

les gravats

les déchets ultimes (tout-venant non valorisable, peintures, ...)

les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (TV, ordinateurs, radios,...)

Lors de l'achat d'un matériel neuf, l'équipement usager doit être repris par le vendeur.

Sinon, vous pouvez les déposer en déchetterie.

**Les ordures ménagères, les pneus et l'amiante sont refusés.**

les meubles

le papier

les plastiques souples

la ferraille

les cartons

le bois

les déchets dangereux (solvants,

## Autres déchets

Des containers pour vêtements et chaussures (liées par paire) sont à votre disposition : "la Croix Rouge", rue du Puits (à côté de la place Jean-Yole) et "Relais" sur le parking de la boulangerie.

La Communauté de communes met à la disposition de ses habitants des composteurs en plastique, discrets et de qualité, d'une capacité de 320 ou 620 L, en fonction de la taille du jardin et du foyer. Un bio-sceau est également livré pour collecter les déchets de cuisine. Le retrait de votre composteur se fait à la Communauté de communes. Une participation de 10€ est demandée pour l'assistance technique.

Réservez le vôtre sans tarder ! ☎ 02 51 66 82 27 @ [emmanuelle.bonnet@cc-paysdesherbiers.fr](mailto:emmanuelle.bonnet@cc-paysdesherbiers.fr)

## LUTTE CONTRE LES NUISIBLES



Nous vous rappelons que la prolifération des nuisibles est directement liée au manque ou à l'absence d'entretien des terrains. Vous devez entretenir vos terrains.

Pour combattre efficacement les rats et les souris, la commune de Vendrennes et la Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles organisent une lutte collective pendant laquelle du raticide et du souricide seront mis à votre disposition.

Du matériel de piégeage pour la lutte contre les taupes est mis à votre disposition.

La campagne 2016 se déroule en deux temps :

- ❶ - du 5 au 17 septembre 2016 : bulletin de commande à retirer en mairie
- ❷ - entre le 10 et le 21 octobre 2016 : livraison des produits en mairie

### Tarifs 2016 (TTC)

Raticide/souricide	1,5 kg	16.50 € la boîte
Raticide (réservé à usage professionnel)	25 kg	93.00 € le sac
Boîte sécurisée pour application du produit Dim : 34 cm (L) x 11 cm (l) x 11 cm (H)		7.50 € la boîte
Piège-pince à taupes		3.15 € le piège
Clé pour tendre un piège-pince à taupes		6.20 € la clé

**Paiement par chèque à la commande (même sur petites quantités), libellé à l'ordre de la FDGDON Vendée**

## Frelons asiatiques : soyez vigilants !!!



Si vous repérez un nid, **ne pas y toucher**, contactez la Communauté de Communes : par mail : [dechets@cc-paysdesherbiers.fr](mailto:dechets@cc-paysdesherbiers.fr) (il est important de faire une photo que vous pouvez envoyer afin d'identifier la taille et la hauteur du nid) ou par téléphone au 02.51.66.82.27

Les agents ont posé des pièges fournis par la Communauté de Communes. Vous les découvrirez peut être même si nous avons cherché à les dissimuler du regard des enfants. Attention pour tous, "**DANGER**", ne pas chercher à les observer pris au piège et surtout ne pas toucher aux pièges. Une piqûre de frelon fait mal, très mal...



## LES TAUPES



Dans la famille des nuisibles, nous avons aussi les taupes...

**Avec des pattes antérieures puissantes en forme de pelle**, la taupe se plait plutôt dans une prairie, un verger, une forêt ou une pelouse. Elle se déplace rapidement dans ses galeries et peut creuser jusqu'à 20 m par jour !

**Comment s'en débarrasser ?** Contacter la FDGDON Vendée au 02 51 47 70 61 ou directement Mr Rabillard Stéphane au 06.07.49.95.11 - GDON du canton des Herbiers

## ENTRETIEN DES TERRAINS

Afin de préserver les relations de « bon voisinage » et de donner une belle image de notre commune, nous invitons chaque propriétaire à entretenir sa parcelle de terrain afin que les mauvaises herbes n'envahissent pas la parcelle du voisin.

Les haies doivent être entretenues régulièrement des deux côtés et en hauteur afin d'éviter leur extension sur le domaine public ou chez un voisin.

Nous vous rappelons les horaires à respecter quant aux bruits de voisinage selon l'arrêté préfectoral en vigueur du 12 juillet 2013.

	LUNDI au VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE et JOURS FÉRIÉS
Activités professionnelles sur la voie publique ou dans des propriétés privées	7h00 – 20h00	8h00 – 19h00	Interdiction (sauf urgence ou dérogation du maire)
Appareils sonores de protection des cultures	7h00 – 21h00 (sans excéder une période de 3 semaines)	8h00 – 21h00	8h00 – 10h00 18h00 – 20h00
Appareils de bricolage, de jardinage...	8h30 – 12h00 14h00 – 19h30	9h00 – 12h00 15h00 – 19h00	10h00 – 12h00

Vous pouvez aussi prévenir vos voisins avant de vous lancer dans l'entretien de vos terrains, rien de mieux que de bonnes relations de voisinage...

## Nouveaux arrivants et Urbanisme

Si vous venez d'aménager à Vendrennes, une visite à la mairie sera la bienvenue. Vous pourrez y effectuer votre inscription sur les listes électorales, nous communiquer votre état civil et celui des membres de votre foyer, mettre à jour votre carte d'identité et votre certificat d'immatriculation pour l'ancienne numérotation (le changement d'adresse pour les nouvelles cartes grises peut se faire par internet - [servicepublic.fr](http://servicepublic.fr)), inscrire vos enfants au restaurant scolaire... N'hésitez pas à prendre contact avec votre référent de quartier (liste disponible en mairie) qui vous servira de relais pour toutes vos interrogations ou démarches.

Les clôtures des terrains et les abris de jardin sont soumis à une obligation de déclaration en Mairie qui le transmet au service instructeur (la Communauté des Communes des Herbiers). Il s'agit d'une déclaration de travaux pour les constructions de moins de 20 m<sup>2</sup> et d'un permis de construire pour les abris de jardin de plus grand volume.



## Santé voyage 85 – CHD Vendée

Le centre de conseil aux voyageurs et de vaccination internationale Santé-Voyages 85 accueille les voyageurs afin d'optimiser leur séjour et de limiter les risques liés aux conditions locales, selon le pays concerné. Le voyageur bénéficiera d'une consultation médicale, prescriptions de prévention (paludisme, dengue, chikungunya, zika, etc...) et vaccinations internationales obligatoires ou recommandées (fièvre jaune, encéphalite japonaise, hépatite A, typhoïde, méningite, rage).

Contact au 02.51.44.65.95 - Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 (délai de consultation : 1 mois avant le départ).

**Maison de Santé – 1<sup>er</sup> étage – CHD Vendée – Les Oudairies - 85925 LA ROCHE SUR YON cedex 9.**

La consultation médicale et le coût des vaccins sont à la charge du voyageur. Certaines mutuelles participent au remboursement.

## Journée De Citoyenneté



Afin de renforcer l'accompagnement des 780 000 jeunes qui effectuent chaque année leur **Journée défense et citoyenneté** (JDC), la **direction du service national** (DSN) lance une application pour smartphone.

Cette application mobile permet de **faciliter les démarches** des jeunes et leur donner des informations utiles relatives à cette journée. Le développement de cette application s'inscrit dans le cadre de la **modernisation de l'action publique**, visant à utiliser davantage les **outils numériques** dans la relation entre l'administration et les usagers.

**Téléchargeable gratuitement** sur Apple Store et sur Google Play, l'application propose de nombreuses fonctionnalités.

Les jeunes convoqués en JDC peuvent désormais :

- ✓ **Géo-localiser leur site de JDC** via Google Map, préparer leur itinéraire et calculer leur temps de trajet ;
- ✓ Retrouver toutes les **informations pratiques sur la JDC** et son déroulement (adresse, horaires, pièces à fournir, programme de la Journée...) ;
- ✓ **Prendre contact** plus facilement avec les centres du service national (CSN) dont ils relèvent, afin de traiter les demandes particulières (demande de changement de date de convocation, situation de handicap...) ;
- ✓ Obtenir **plus d'informations sur les opportunités de carrières** au sein des armées et de la gendarmerie, sur le service civique ou les missions locales.



## État civil

### DÉCÈS



**Gérard PUAUD**

décédé le 1<sup>er</sup> mai 2016

**Marie-Thérèse BLANCHARD**

décédée le 05 juin 2016



### NAISSANCES

**SIMON Mylla**  
née le 26 février 2016

**RICARD Ethan**  
né le 26 mars 2016

**BIQUE SIMONARD Kenzho**  
né le 4 mai 2016

**VERDIER Lucas**  
né le 25 mai 2016

**RONDEAU Linaïs**  
Née le 30 mai 2016

**FORTIN Margot**  
Née le 30 mai 2016

## Un peu d'histoire

### L'Église et ses cloches – ANGELUS

Petite présentation du clocher et de ses cloches et modeste petit cours de musique.

Il y a dans le clocher 4 cloches ;

La première cloche, la plus grosse, pèse 930 kgs et sonne la note "fa"

La deuxième cloche pèse 650 kgs et sonne le "sol"

La troisième pèse 450 kgs et sonne le "la"

La quatrième, la plus petite sonne le "do"

Pour constituer l'Angelus, la cloche "sol" va sonner les 3 premiers coups, la cloche "la" les 3 suivants et enfin la cloche "do" les 3 derniers avant la volée. Le "branle" (dont je tairais l'expression issue en argot) de la volée (d'où l'expression par contre "à toute volée") est assuré par la cloche "sol", la deuxième en importance de taille. Ce qui nous donne en harmonie, sol la do sol.

Mais à quoi sert la grosse cloche, la "fa", me diront ceux qui ont suivi? La grosse cloche sonne les heures et les demi-heures. Voilà pour la musique. Venons-en au diagnostic de l'entreprise spécialisée. La cloche sol est très fatiguée et nécessite une intervention lourde, et même très lourde (poids et argent). Devant la dangerosité dans l'instant, Lussault a sagement décidé de la neutraliser pour la volée. Les oreilles averties, et Vendrennes n'en manque pas, auront remarquées que l'Angelus sonne désormais trois notes au dessus, soit sur la cloche "do", ce qui explique la faiblesse du son par rapport au "do" précédent.



Merci pour sa précieuse documentation à Mr Dubé

Christian Mazo

# Les associations



## Club des aînés – Composition du bureau

STATUT	Nom & Prénom	Numéro de téléphone
<b>Président</b>	<b>DURANDET Rémy</b>	<b>02.51.66.13.10</b>
Vice-Président	OUVRARD André	02.51.66.13.23
Vice-Président	GUILBAUD Marcel	02.51.66.05.15
Secrétaire	TRICOIRE Jean-Louis	02.51.66.13.62
Secrétaire adjointe	TURCOT Madeleine	02.51.66.19.19
Trésorière	MAINDRON Marie-Thérèse	02.51.66.02.63
Trésorier adjoint	SOULARD Rémy	02.51.66.05.21
Membres	DRONNEAU Yannick	
	FRADIN Anne-Marie	
	JOBARD Monique	
	LIMOUZIN Jean-Claude	
	TURCOT Marie-Françoise	
	CHAUVET Monique	

Les marches organisées par le club des aînés de Vendrennes sont accessibles à tous, adhérents ou non, sous réserve de pouvoir marcher sur la distance (8 à 12 kms) à une allure moyenne de 4 Kms/heure.

À la fin de la marche, le club offre un verre de l'amitié (vin, sirop, café, petits gâteaux) avec les joueurs de cartes moyennant une participation de 50 cts.

**Contact pour la marche : Mr OUVRARD André**

## Familles Rurales – La marche gourmande



STATUT	Nom & prénom
<b>Président</b>	<b>CHIRON Laurent</b>
Vice-Président	GAUDIN Nicolas
Secrétaire	HOUET Karine
Secrétaire adjointe	BAUDRY Karine
Trésorière	RABILLARD Nadine
Trésorière adjointe	PIVETEAU Céline
Membre	FONTENEAU Jean

**MARCHE GOURMANDE  
SAMEDI 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2016**

**Contact : Mr CHIRON Laurent, président :**

02.51.61.09.68



Association "Les Florès  
danse" à Ste Florence

Association Tennis de table  
ES Ste Flo/Vendrennes



**Nouveau, rentrée 2016**

# COURS DE HIP-HOP

**À Sainte-Florence**



**Jour : samedi matin**

**Durée : 1 heure**

**Lieu : Salle du Lavoir**

**Prix : 90 €**

Inscriptions et renseignements  
à [lesfloresdanse@hotmail.fr](mailto:lesfloresdanse@hotmail.fr)

**Ouvert aux garçons et aux filles de + de 8 ans**

Renseignements : [lesfloresdanse@hotmail.fr](mailto:lesfloresdanse@hotmail.fr)

Les dates pour les signatures des licences du club de Tennis de table de Ste-Flo/Vendrennes pour la saison 2016-2017 sont :

- ✚ Le mercredi 6 Juillet 2016 de 18h30 à 20h00 à Sainte Florence
- ✚ Le lundi 11 Juillet 2016 de 18h30 à 20h00 à Vendrennes

Pour les personnes souhaitant s'inscrire, vous devez apporter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Tennis de Table et un chèque pour le règlement.

**Contact et renseignements** auprès de :  
Fabrice Connil ☎ 02.51.66.11.20

## Comité des fêtes Vendrennais

Le Comité des Fêtes a fait l'acquisition de matériel disponible à la location pour les particuliers et les associations. Voici un rappel des tarifs et des conditions :

	Quantité	Associations de Vendrennes	Particuliers de Vendrennes	Particuliers et associations extérieurs	Cautions
<b>Plancha (gaz)</b>	<b>1</b>	7 €	10 €	15 €	150 €
<b>Friteuses (électrique 220 v)</b>	<b>2</b>	7 €	10 €	15 €	200 € l'unité
<b>Tables</b>	<b>35</b>	Gratuit	1,50 €	2 €	15 € *
<b>Chaises</b>	<b>90</b>	Gratuit	0,15 €	0,30 €	15 € *
<b>Barnums (4x8m blanc)</b>	<b>2</b>	20 €	60 €	80€	1000 € l'unité

*\*sauf pour les associations de Vendrennes*

*Toutes les locations sont payables à l'enlèvement, les tarifs sont établis pour une durée de location d'un week-end (2 jours maximums) et sont TTC. Les cautions seront encaissées si non-retour ou dégradations des matériels loués.*

Personnes en charge du matériel (à contacter pour tout renseignement ou réservations) :

- COUGNON Dominique 06-10-52-28-46
- TOURNIER Christian 06-06-40-30-61

**Le bureau du Comité  
des Fêtes vendrennais**

## Les manifestations

**TOURNOI DE VOLLEY**



**Samedi 18 Juin**

**À VENDRENNES**  
Salle Omnisports

Début du tournoi à 11h30 précises

Equipe 3x3  
18 € par équipe  
1 fille ou 1 non-licencié par équipe  
À partir de 15 ans licencié ou non-licencié

**BAR - FRITES - GRILLADES**

Limité à 24 équipes

INSCRIPTION au 06 82 69 92 14 ou corinne.mandin1@free.fr avant le 14 juin.  
Ou sur place entre 10h et 11h avec une majoration de 4 €



### BRADERIE

VETEMENTS adulte, enfant, bébé - CHAUSSURES - LINGE DE MAISON

2 Impasse de la Fièrre à Saint-Fulgent

le samedi 25 juin 9h30-12h ; 14h30-17h30

pour aider à financer des projets de développement à Madagascar

Club des Jeunes Vendrennes

**LAVAGE AUTO**

SAMEDI 2 JUILLET DE 8H À 13H



Intérieur	Extérieur
5€	5€

Parking Boulangerie Brosset Vendrennes  
Bar à disposition

**KERMESSE**

Ecole Marie Godet

Programme :

- 11 H Défilé des chars
- 12H Apéritif et grillades
- 14H30 Défilé des enfants
- 15H30 Danse des enfants

Repas champêtre à partir de 19h30

Nombreux stands

Le 26 Juin 2016

VENDRENNES

ufolep

CLUB AUTO 85

**COURSE POURSUITE SUR TERRE**

CHAMPIONNAT DE VENDEE

**10 JUILLET 2016**



Circuit zone de la lande

Entrée: 5€  
Gratuit -12 ans

**VENDRENNES (85)**

Organisée par: Associations d'amis pilotes

Bar-Restaurant

[cebook.com/vendrennes](http://cebook.com/vendrennes)  
[www.vendrennes.com](http://www.vendrennes.com)



## Agenda pour le 2<sup>ème</sup> semestre

- ✍ **Vendredi 17 juin** : Assemblée générale du FOOT
- ✍ **Samedi 18 juin** : Tournoi de Volley organisé par Vendrennes Volley Ball
- ✍ **Dimanche 26 juin** : Kermesse organisée par l'OGEC
- ✍ **Vendredi 1<sup>er</sup> juillet** : Assemblée générale du Volley
- ✍ **Samedi 2 juillet** : Lavage voiture organisé par le Foyer des jeunes
- ✍ **Dimanche 10 juillet** : Course poursuite sur terre organisée par Team compétition auto vendrennaise.
- ✍ **Dimanche 4 septembre** : Vide grenier organisé par Vendrennes Volley Ball
- ✍ **Samedi 1<sup>er</sup> octobre** : Marche gourmande organisée par Familles Rurales
- ✍ **Samedi 22 octobre** : Repas organisé par l'OGEC
- ✍ **Dimanche 20 novembre** : Concours de belote organisé par l'OGEC
- ✍ **Dimanche 27 novembre** : Repas organisé par la Croix d'Or
- ✍ **Dimanche 11 décembre** : Arbre de Noël organisé par l'école/OGEC/Marché de printemps



## Photo de la Mairie



La prochaine parution du Vent Draine est prévue début octobre 2016, les associations et entreprises qui désirent faire paraître un article devront le faire savoir avant le vendredi 10 septembre 2016 impérativement.

[communication.vendrennes@orange.fr](mailto:communication.vendrennes@orange.fr)

## Espace d'expression des listes

Ce mois-ci, amusez-vous !!!

### P'TIT QUIZZ SUR LES FINANCES PUBLIQUES DE VENDRENNES ...

Le budget principal d'une commune est scindé **en 2 sections** :

L'une relative aux opérations de f\_\_\_\_\_ en recettes *par exemple dotations de l'état, fiscalité et produit des services* et en dépenses *frais de personnel, charges courantes*

Et

L'autre qui retrace les opérations d'i\_\_\_\_\_ en recettes par exemple *les subventions versées par d'autres collectivités, et par l'autofinancement dégagé au niveau de la section de fonctionnement et en terme de dépenses par exemple d'équipements scolaires, d'aménagement urbain, de voirie*, mais aussi le remboursement en capital des emprunts.

Le budget se calcule à partir de « groupes de référence », c'est à dire par panier de communes **de taille et de typologie fiscale équivalente**. Ainsi, ces groupes de communes tiennent compte :

- de la taille d\_\_\_\_\_ de la commune ;
- de son appartenance ou non à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI : Communauté de communes, Communauté d'agglomération, Communauté urbaine...)
- du régime f\_\_\_\_\_ de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de rattachement ( T\_\_\_\_\_ additionnelles aux i\_\_\_\_\_ locaux ou fiscalité professionnelle unique)

**Parlons dette, capacité d'autofinancement...autant de mots pour des définitions différentes :**

Lorsque l'on parle de dette, il est important de définir :

**L'encours de la dette** arrêté au 31 décembre de chaque année se définit comme la SOMME en capital des EMPRUNTS que la commune doit r\_\_\_\_\_ aux banques. Cet encours de la dette est exprimé en millions d'euros puis rapporté en €/habitant. Quel est selon vous le montant de l'encours de la dette par habitant à Vendrennes ?\*8)

**La capacité d'autofinancement** (CAF) est l'excédent des r\_\_\_\_\_ dégagées par le Commune au niveau de sa section de fonctionnement qui pourra être utilisé notamment pour rembourser les e\_\_\_\_\_ et/ou le financement de nouveaux investissements. Cette capacité d'autofinancement doit être en général positive. Avez-vous une idée du montant de la CAF pour notre commune ?\*11)

... Bonne consultation !!!

**Réponses** : 1) Fonctionnement, 2) Investissement, 3) Démographique, 4) Fiscal, 5) Taxes, 6) Impôts, 7) Rembourser, \*8) consulter en Mairie le budget communal, 9) Recettes, 10) Emprunts, \*11) consulter en Mairie le budget communal.

*Pour votre information, sachez que le PV : Procès Verbal est le document officiel des séances des Conseils Municipaux et que le compte rendu n'a pas cette valeur.*

**Manuella PARAUD  
&  
Muriel DAVID**